

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, les seize janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUTET Arnaud, Maire.

Convocation du 9 janvier 2019

Présents : Mesdames et Messieurs BOUTET Arnaud, ISSEREL-SAVARY François, CHAUPIN Gérard, ROUX Caroline, CODEMO Eric, SOUCHARD Nathalie, BERGER Jean-Pierre,

Absent : Néant

Excusés : BIGOT Julie, GAUBERT Laurent

Secrétaire de séance : ISSEREL-SAVARY François

Désignation nouveaux gérants Café-Restaurant du Nord

Délibération n°01/2019

Préfecture le 21/01/2019

Monsieur le maire expose au conseil municipal,

Le Café-Restaurant est actuellement en travaux dans le cadre de la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public « ERP ».

Nous avons lancé un appel à candidature fin octobre sur plusieurs sites internet « Esprit Village, Hôtellerie Restauration » et journaux spécialisé.

Transmission de l'information à la Chambre de Commerce et d'industrie 04, Fédération des Bistrots de Pays.

Nous avons échangé avec de nombreux postulants par téléphone et courriels début novembre.

Le dépôt des candidatures était le 14 décembre 2018, nous avons reçu deux dossiers complets.

Les candidats étaient convoqués pour un entretien le 9 janvier 2019 avec les membres du comité de pilotage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter la candidature de Valérie Cappelletti et Frédéric Taillez

AUTORISE le maire à signer toute démarche consécutive à cette décision

à l'unanimité des membres présents (7 Pour – 0 Contre – 0 Abstentions)

Approbation de la charte de l'Agence de l'Eau sur la qualité des réseaux d'assainissement

Délibération n°02/2019

Préfecture le 21/01/2019

Monsieur le maire expose au conseil municipal,

À la suite de la demande de financement pour la station d'épuration à l'Etat et Conseil Départemental 04 en décembre dernier, il est nécessaire d'approuver la charte de l'Agence de l'Eau sur la qualité des réseaux d'assainissement, version 3 de mai 2016.

Les axes principaux sont :

- Réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte
- Examiner et proposer toutes les techniques existantes
- Choisir tous les intervenant selon le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse
- Organiser une période de préparation préalable au démarrage de chantier
- Exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité
- Contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés
- Contribuer à une meilleure gestion patrimoniale, et notamment entretenir les ouvrages pour garantir leur pérennité,
- Intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation et pour son exploitation future, les dispositions de prévention des risques dans le cadre des Principe Généraux de Prévention

A noter, la charte ne se substitue pas aux textes réglementaires en vigueur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la charte de l'Agence de l'Eau sur la qualité des réseaux d'assainissement

AUTORISE le maire à signer toute démarche consécutive à cette décision

à l'unanimité des membres présents (7 Pour – 0 Contre – 0 Abstentions)

Décision modificative – Budget Principal

Délibération n°03/2019

Préfecture le 21/01/2019

Monsieur le maire expose au conseil municipal,

Numéro 1 :

L'inscription des virements ci-dessous :

1°) Investissement dépenses - Programme 132 (Café du Nord) :

- Compte 2132 – Immeubles de rapport - 2 750,00 € (D.I.)
- Compte 2188 – Autres immobilisation corporelles + 2 750,00 € (D.I.)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à effectuer le virement de crédits ci-dessus,

AUTORISE le maire à signer toute démarche consécutive à cette décision à l'unanimité des membres présents (7 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

Renouvellement convention de prestations de service avec le Laboratoire Départemental Vétérinaire

Délibération n°04/2019

Préfecture le 21/01/2019

Monsieur le maire expose au conseil municipal,

Afin d'assurer un bon niveau de protection de la santé du consommateur, garantir la sécurité sanitaire des aliments pour le service de restauration scolaire, nous devons mettre en place des procédures fondées sur les principes de la démarche HACCP.

Il est nécessaire que des prélèvements réguliers de surface (assiette, plats, plans de travail, etc.) soient réalisés par un laboratoire. Le Laboratoire Départemental Vétérinaire du Conseil Général est agréé pour réaliser ce type de prestation et nous propose de renouveler la convention de service que nous détenons avec lui et dans laquelle sont prévus 15 prélèvements de surface, 3 fois par an à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal de Limans, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler la convention de prestation de service avec le Laboratoire Départemental Vétérinaire au 1^{er} janvier 2019, (1 exemplaire est annexé à la délibération)

AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents inhérents à cette décision.

AUTORISE le maire à signer toute démarche consécutive à cette décision à l'unanimité des membres présents (7 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)